Nations Unies A/51/PV.40

Assemblée générale

Cinquante et unième session

Documents officiels

40e séance plénière
Jeudi 24 octobre 1996, à 15 heures
New York

Président : M. Razali . . . . . (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Ouragan dans les Bahamas et à Cuba

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'examiner les points inscrits à notre ordre du jour pour cet après-midi, je tiens, au nom de tous les membres de l'Assemblée, à adresser nos sentiments de profond regret aux Gouvernements et aux peuples des Bahamas et de Cuba pour les graves dégâts matériels qu'ils ont subis à la suite du dernier ouragan. Je tiens également à exprimer l'espoir que la communauté internationale se montrera solidaire et qu'elle répondra rapidement et généreusement à toute demande d'aide.

Je donne la parole au représentant des Bahamas.

M. Turnquest (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple des Bahamas, je tiens à vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, pour les aimables paroles de sympathie et de solidarité que vous m'avez adressées à la suite des dégâts et des destructions causés par le récent passage de l'ouragan Lily. Cet ouragan de catégorie deux a endommagé des maisons et détruit des cultures dans cinq îles situées dans la partie centrale de notre archipel. De fortes marées hautes et des pluies diluviennes sont à l'origine de graves inondations qui ont fait craindre une pollution de l'eau. Les zones touchées ont été privées d'électricité. Le Gouvernement des Bahamas et les organismes nationaux compétents font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire face à la situation alors que l'on procède encore à une évaluation de l'étendue des dégâts.

Je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée que le Gouvernement des Bahamas a pu, jusqu'à présent, faire face seul à la situation. Nous nous réjouissons que l'intensité et la durée de l'ouragan n'aient pas été trop grandes, et qu'il n'ait pas touché les zones les plus peuplées. Je remercie à nouveau l'Assemblée de la sympathie et du soutien qu'elle nous a exprimés. Ma délégation tient également à exprimer ses regrets et sa sympathie à l'île soeur de Cuba, qui a souffert encore plus que les Bahamas.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier très sincèrement de vos paroles et à exprimer la gratitude de notre gouvernement et de notre peuple à vous-même, à l'Assemblée générale et à l'Organisation, qui incarne et représente des valeurs qui constituent l'essence même de l'être humain. Dans la difficile période que nous traversons, elles sont pour notre peuple synonymes d'espoir et de confiance dans l'avenir de l'humanité. Je souhaite également exprimer notre profonde solidarité au peuple frère des Bahamas.

96-86615 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Cuba a en effet subi des pertes économiques considérables et s'est mise en relation avec les institutions du système des Nations Unies, dont les premières réponses à notre demande d'aide humanitaire d'urgence ont été admirables. Nous sommes certains qu'elles se traduiront par une aide rapide et concrète, qui, grâce notamment à la fourniture de nourriture, de médicaments et de matériaux de construction, permettra d'atténuer les incidences de l'ouragan sur les familles cubaines. Je voudrais également exprimer ma gratitude pour les nombreuses offres d'assistance émanant de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de personnes, dont le désintéressement et l'altruisme nous ont touchés, et que nous acceptons avec reconnaissance.

Grâce à la solidarité du peuple cubain, aux efforts de notre gouvernement et à notre conviction que nous ne devons pas abandonner les personnes sans ressources mais assurer les services de base pour tous, nous n'avons pas eu à déplorer de pertes humaines. À la suite de l'ouragan, il n'y a eu aucune victime qui n'ait pu bénéficier de soins médicaux, aucun enfant qui n'ait pu se rendre à l'école, aucune personne qui ne soit restée sans toit, bien que 5 640 maisons aient été détruites et que 78 855 aient été partiellement endommagées. En plus des dommages graves causés à notre économie, un effort considérable a été déployé pour évacuer 392 732 personnes, ce qui a permis d'éviter des accidents mortels.

La reconstruction s'effectue rapidement malgré un manque cruel de ressources. Malgré cela, l'économie a enregistré cette année des signes concrets de redressement, ce qui nous permet aujourd'hui de surmonter dans de meilleures conditions les dégâts subis. Malgré l'ouragan, les industries du sucre et du tourisme continuent de prospérer. Toutefois, le programme alimentaire, entre autres, nécessitera de notre part des efforts considérables.

Nous remercions chaleureusement les Nations Unies, l'Assemblée générale, les institutions du système des Nations Unies et, bien entendu, tous ceux qui nous ont apporté leur aide.

L'adversité amène toujours les êtres humains à plus d'humilité et à mieux comprendre que l'homme est vulnérable, que nos ressources sont limitées, que nous vivons ensemble sur une petite planète et qu'il y a beaucoup à comprendre et à faire. Face à l'adversité, la seule voie à suivre est celle de l'espoir.

Nous vous remercions tous très sincèrement de nourrir, en étant à nos côtés, les espoirs infinis du peuple de Cuba.

Allocution de M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, nous allons entendre une allocution du Président de la République du Cameroun.

M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Biya : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Par vos qualités de diplomate et d'homme d'État, vous avez su mériter cette marque de confiance et d'estime qui vous honore vous-même ainsi que votre beau pays, la Malaisie.

Je tiens à associer à cet hommage votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, dont l'esprit de sagesse et de lucidité a marqué le cinquantenaire de notre Organisation. J'adresse également mes sincères félicitations au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Les efforts constants qu'il déploie avec courage, dynamisme et compétence au service de l'Organisation des Nations Unies et au service de la paix lui valent la reconnaissance du continent africain tout entier.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OUA, réunis en juillet dernier à Yaoundé, lui ont renouvelé leur confiance. Ils m'ont chargé d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des États Membres de l'ONU pour qu'un second mandat de cinq ans soit accordé à l'Afrique. Ils ont, pour cela, recommandé la candidature de M. Boutros Boutros-Ghali.

Nous faisons confiance aux Membres de notre Organisation pour permettre ainsi à l'Afrique d'exercer deux mandats successifs à la tête de l'ONU, au même titre que, jadis, l'Asie, l'Europe et l'Amérique latine.

La fin de la guerre froide, en mettant un terme à l'antagonisme Est-Ouest, a suscité partout un espoir immense. Tous, nous avons espéré l'avènement d'un ordre nouveau, bâti sur la solidarité des peuples et la conscience d'un

destin commun. Tous, nous avons espéré que la logique de la paix, de la sécurité, du développement et de la solidarité entre les peuples allait se substituer à celle de la guerre. Tous, nous avons espéré que la force du droit allait remplacer le droit de la force.

Aujourd'hui, il y a lieu de constater que ces espoirs sont déçus et que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur de nos ambitions. Néanmoins, des progrès significatifs ont été accomplis.

En Afrique centrale a été créé, sous l'égide de l'ONU, un comité consultatif pour les questions de sécurité. Dans ce cadre, en marge du récent sommet de l'OUA qui s'est tenu à Yaoundé, les pays de la sous-région ont signé un pacte de non-agression, signe tangible de leur volonté de développer entre eux des relations de paix et de bon voisinage.

Au sein de l'Organisation de l'unité africaine existe, depuis le sommet de 1993, un mécanisme destiné à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, qui est en passe de devenir l'instrument privilégié de la diplomatie préventive en Afrique. Cependant, pour lui conférer toute son efficacité, il faudrait le doter de réelles capacités institutionnelles, financières et opérationnelles.

Le Traité de Pelindaba, signé au Caire, fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Des traités instaurant des zones similaires en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud ont été conclus. Nous souhaitons, bien évidemment, le développement de nouvelles zones dénucléarisées dans d'autres régions du monde.

À l'échelle planétaire, toutes les nations éprises de paix ont salué l'adoption récente, par l'Assemblée générale de l'ONU, du Traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Nous encourageons tous les États à le ratifier le plus tôt possible.

Notre objectif commun à tous, au sein de l'Organisation, est de préserver la paix et la survie de l'humanité. Mais les efforts soutenus de la communauté internationale seraient incomplets s'ils devaient s'arrêter là. Préserver la paix, bien sûr, mais surtout promouvoir le développement, car le développement est le meilleur gage de la paix.

La réduction des dépenses militaires est une nécessité. Elle doit permettre à la communauté internationale de dégager les ressources nécessaires au financement des opérations de développement dans le monde et d'accroître l'aide aux pays les plus pauvres. Nous en sommes malheureusement encore loin, malgré l'arsenal des traités et conventions adoptés, malgré les mesures préventives mises en place, la paix et la sécurité internationales demeurent menacées par la naissance, la persistance ou la recrudescence des foyers de tension. C'est particulièrement le cas au Moyen-Orient, où la situation suscite à nouveau de vives inquiétudes. Nous soutenons qu'il faut aller jusqu'au bout du processus de paix déjà enclenché, et appliquer les accords d'Oslo. À cet égard, nous tenons à saluer la prise de position courageuse du Président israélien, Ezer Weizman, pour la poursuite du dialogue un moment interrompu.

En tant que Président en exercice de l'OUA, je suis, bien évidemment, particulièrement sensible aux difficultés de l'Afrique. De nombreux conflits secouent encore le continent, à l'intérieur des États et entre ceux-ci, et leurs conséquences sont désastreuses pour les populations. En Angola, la paix reste à consolider. Au Burundi, les chances d'un retour à la normale supposent un dialogue et des négociations franches entre toutes les parties intéressées, elles supposent également le retour à un ordre constitutionnel et démocratique véritable, susceptible de légitimer l'exercice du pouvoir.

Au Rwanda, il y a lieu de se féliciter du démarrage effectif du procès des auteurs du génocide dans le cadre du Tribunal international d'Arusha. Nous encourageons les autorités rwandaises à poursuivre les efforts déployés pour résoudre le problème des personnes déplacées ou des réfugiés, mettre en place des structures judiciaires et administratives adéquates et organiser des élections démocratiques.

Au Cameroun, nous avons un différend frontalier avec le Nigéria. Dès le début, nous avons privilégié la voie du dialogue et du règlement pacifique de ce conflit en saisissant l'OUA, le Conseil de sécurité de l'ONU et la Cour internationale de Justice de La Haye. Nous nous soumettrons, comme cela se doit, au verdict de la Cour.

Au Libéria, la constitution d'un gouvernement de transition, à l'issue des pourparlers d'Abuja, semble porteuse d'espoir. La communauté internationale doit continuer de soutenir les efforts de paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest d'apporter un soutien logistique et matériel à son groupe de contrôle.

Enfin, face à la situation qui prévaut au Soudan et en Somalie, la communauté internationale a un devoir absolu d'assistance à des pays qui se consument dans d'interminables guerres fratricides. Les peuples concernés doivent manifester eux-mêmes leur réelle volonté de paix, leur

disposition à la tolérance mutuelle et au dialogue. Il ne saurait y avoir de paix véritable sans le consentement des protagonistes.

Confrontés aujourd'hui à tant de problèmes aigus, l'Afrique doit considérer la paix comme une nécessité absolue. L'Afrique a besoin de paix pour pouvoir mettre tous ses moyens au service exclusif de son développement. L'Afrique a besoin de paix pour attirer les capitaux et les investissements qui lui font défaut aujourd'hui. L'Afrique a besoin de paix pour promouvoir la démocratie et la construction de l'état de droit.

Parallèlement à la préservation de la paix et de la sécurité, l'Afrique est engagée sur la voie de la démocratie et dans la construction de l'État. Parce qu'elle se propose d'assurer la justice et l'égalité des chances, la démocratie peut et doit concourir au maintien de l'équilibre social. Pour s'affirmer, pour s'ancrer dans les moeurs du continent, le processus démocratique doit être soutenu, protégé des menaces que sont les sectarismes, les coups de force et les intégrismes de toutes sortes.

C'est la pauvreté qui constitue la menace la plus grave à la démocratie en Afrique, tant il est vrai que sans paix, sans développement, il ne peut y avoir de démocratie. En effet, l'Afrique est le continent le moins avancé et le plus touché par les effets désastreux d'une grave crise économique. L'environnement économique nous est peu favorable, les risques de marginalisation de notre continent s'accroissent. Ainsi, chaque jour, les flux financiers en direction de l'Afrique baissent, l'aide publique au développement, déjà en diminution, est assortie de conditionnalités de plus en plus nombreuses, le fardeau de la dette s'alourdit sans cesse, nos produits accèdent difficilement au marché international. La tendance au désinvestissement dans nos pays est générale et les nouveaux capitaux se font attendre. Pourtant, face à cette crise, l'Afrique a réagi.

En prenant conscience que la responsabilité du développement économique et social de l'Afrique est avant tout celle des Africains eux-mêmes. En entreprenant, avec l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, de profondes réformes pour promouvoir la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la libéralisation des économies. Mais, toutes ces réformes comportent des coûts sociaux et financiers énormes que l'Afrique seule ne peut supporter. Les peuples africains ont déjà consenti des sacrifices importants, mais pour assurer le redressement et la relance, nous avons besoin d'un soutien accru de la communauté internationale. Ce soutien, pour redonner à l'Afrique les chances d'un essor durable, implique l'accroissement du flux des ressources financières tant publiques que privées; une réduction sensible de la dette, un appui ferme aux efforts de diversification de nos produits de base, un meilleur accès de nos produits d'exportation au marché mondial, comme nous en avons exprimé le souhait dans l'Acte final de Marrakech.

La communauté internationale n'est pas restée insensible à la situation actuelle des pays en développement. D'ambitieux programmes ont été préconisés en faveur de l'Afrique, particulièrement sous l'impulsion de l'ONU, tels que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui vient de faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours; la dernière Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique; ainsi que le lancement de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, préconisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. En outre, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, nous nous réjouissons de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Pour concrétiser toutes ces initiatives, il faudrait d'importants moyens que seule la communauté internationale peut et doit mobiliser.

En dehors de l'ONU, les conclusions du Groupe des Sept, au dernier Sommet de Lyon, ont apporté des lueurs d'espoir en ce qui concerne l'insertion des pays pauvres dans le circuit des échanges commerciaux internationaux et l'allégement du poids de la dette.

Enfin, nous avons accueilli avec satisfaction la récente décision des institutions financières internationales concernant l'adoption d'un mécanisme de réduction de la dette multilatérale à hauteur de 80 % du service de celle-ci, pour un certain nombre de pays en développement. Notre souhait est que cette décision soit mise en oeuvre rapidement mais aussi que le bénéfice en soit étendu au plus grand nombre possible de pays africains : les pays les moins avancés comme ceux dits à revenu intermédiaire.

Outre les questions économiques, c'est le lieu d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés : les pandémies, dont la maîtrise nous échappe encore; les droits de la femme que nous entendons promouvoir et qui ont été défendus au Sommet de Beijing; les droits de l'enfant, évoqués par les enfants d'Afrique à Yaoundé, en marge du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à l'initiative conjointe de l'Organisation panafricaine et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; l'emploi des jeunes; l'exclusion; l'émigration clandestine; le trafic des stupéfiants, tout

cela nous préoccupe tous au plus haut point. Ces problèmes, résultant tous de la pauvreté et du manque de développement, ont été au coeur de nos travaux, au Sommet de Copenhague.

L'Afrique ne pourra pas faire face à tous ces maux par des expédients ou des actions ponctuelles. C'est par des actions décisives inscrites dans la durée que l'Afrique retrouvera le chemin de la croissance et pourra consolider les bases de son équilibre social. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est d'un partenariat voulu et organisé autour d'un véritable contrat de solidarité et d'un authentique pacte de codéveloppement entre le Nord et le Sud.

Comme on le voit, les défis auxquels nous devons faire face sont nombreux. Je ne les ai certainement pas tous évoqués. Certains sont anciens, d'autres récents.

Aucun continent ne peut échapper à la mondialisation, et tous les pays, sans exception, sont concernés. Aujourd'hui plus qu'hier, la communauté internationale est consciente de son unité de destin et nous sommes d'avis que les réponses à donner aux défis qui nous sont lancés doivent nécessairement refléter cette mondialisation.

Pour mieux accomplir leur tâche aujourd'hui, les Nations Unies doivent s'adapter à l'environnement international de cette fin de siècle. Les réformes à opérer dans ses principaux organes — Conseil de sécurité, Assemblée générale, Conseil économique et social ou Secrétariat général — doivent permettre à toutes les nations sans discrimination de participer activement à la conduite des affaires publiques internationales.

Cela implique, notamment, plus de transparence, au sein du Conseil de sécurité, dans ses méthodes de travail ainsi qu'une représentation géographique équitable de toutes les régions du monde; le renforcement du rôle et des responsabilités de l'Assemblée générale dans les domaines du maintien de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales; un Secrétariat qui puisse refléter son universalité et qui soit doté de moyens adéquats et de pouvoirs renforcés.

Bref, une Organisation rénovée et revitalisée, une Organisation capable d'apporter des réponses concrètes aux attentes des peuples et aux espérances placées en elle, une Organisation digne du XXIe siècle.

Au cours du XXe siècle, l'humanité a réalisé des progrès exceptionnels dans les domaines de la science et de la technologie. Pourtant, malgré ces résultats qui font la fierté du genre humain, une immense partie de l'humanité est restée exclue du développement. À l'aube du troisième millénaire, le retard économique du tiers monde demeure un défi majeur lancé à la communauté internationale. Ce défi, tous ensemble, nous pouvons, nous devons le relever. Il y va de l'équilibre du monde.

La conquête de l'espace nous donne chaque jour la preuve extraordinaire de ce que tous les hommes peuvent faire lorsqu'ils ont la volonté de coopérer. Incontestablement, l'humanité entière, solidaire peut gagner la bataille de la paix et de la prospérité. Il suffit de le vouloir vraiment.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Cameroun de sa déclaration.

S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de S. E. la cheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration du - Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

La cheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'accueillir le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, la cheikh Hasina, et de l'inviter à faire sa déclaration devant l'Assemblée générale.

La cheikh Hasina (Bangladesh) (*parle en bengali; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je vous apporte, Monsieur le Président, ainsi qu'aux représentants de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies les salutations et les bons voeux du peuple du Bangladesh. Il nous est particulièrement agréable et plaisant, Monsieur le Président, de vous voir vous, un diplomate de renommée mondiale, à la présidence de l'Assemblée. Votre grande expérience et votre profonde sagesse seront à n'en pas douter de grands atouts pour l'Assemblée générale dans la conduite de ses délibérations vers une conclusion réussie.

Il y a 22 ans, le 25 septembre 1974, le Père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, prenait la

parole de cette tribune devant l'Assemblée générale, au nom du peuple bangladais. C'est évidemment pour moi un moment d'émotion et un honneur et un privilège que de me tenir ici aujourd'hui en tant que Premier Ministre du Gouvernement du Bangladesh pour prendre la parole devant ce forum mondial unique. J'exprime ma gratitude aux travailleurs et aux responsables de mon parti ainsi qu'à d'autres, dont les sacrifices ont rendu possible ma présence ici aujourd'hui. Je suis également reconnaissant au peuple bangladais, de toutes classes et toutes professions, dont le soutien précieux au cours des dernières élections m'a donné cette rare occasion.

Des changements spectaculaires sont intervenus sur la scène mondiale au cours de ces 22 années, car les vieilles divisions idéologiques ont disparu, les efforts de coopération régionale se sont intensifiés et de nouveaux rapprochements géopolitiques se sont opérés, à la suite du développement économique rapide de la région Asie-Pacifique, au cours des deux dernières décennies.

De grands changements sont également intervenus au Bangladesh. L'assassinat brutal du Père de la nation, ainsi que de presque toute sa famille, le 15 août 1975, a modifié le cours de notre histoire. Pour moi, cela a été une perte personnelle immense, car mon père, ma mère et mes frères ont été tués, et même mon jeune frère de 11 ans n'a pas été épargné. Mais pour la nation, cela a été un recul énorme. D'un seul coup, le cadre démocratique et tout ce pourquoi nous avions combattu au cours de nombreuses années de lutte et de sacrifice qui ont vu leur aboutissement dans le succès de notre lutte de libération et dans notre accession à l'indépendance, furent renversés, et la nation a été plongée dans l'incertitude et le conflit. Une période caractérisée par des putschs militaires, des assassinats et des élections truquées, a suivi tandis que le peuple bangladais était systématiquement privé de ses droits démocratiques. Les citoyens perdirent leur droit de vote tandis que le processus électoral devenait un simulacre, une farce manipulée, et que tous les autres mécanismes de vérification étaient sapés.

Dans ce contexte attristant, mon parti, de concert avec d'autres forces politiques, a dû, au cours des 21 dernières années, lancer un mouvement de masse pour tenir des élections générales sous l'administration d'un gouvernement intérimaire neutre. Compte tenu de notre expérience passée, cela s'avérait le moyen clef d'assurer des élections libres et justes. C'est tout à l'honneur du peuple épris de liberté du Bangladesh d'avoir repoussé la tentative de lui imposer les résultats d'une élection truquée et il a rendu son verdict sur la question en termes clairs.

La volonté des hommes et des femmes de mon pays a enfin triomphé, et une élection libre et juste s'est tenue le 12 juin dernier, à laquelle 73 % des électeurs ont participé. Acclamée dans le pays et à l'étranger comme l'élection la plus juste qui se soit jamais déroulée au Bangladesh, elle a permis de rétablir la paix et la stabilité politique dans la nation. Une fois encore, nous sommes prêts à aller de l'avant dans la lutte que nous menons pour permettre au peuple d'acquérir l'indépendance économique. C'est donc une heureuse coïncidence que, peu après le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le peuple du Bangladesh célèbre le jubilé d'argent de son indépendance. Un jour nouveau de démocratie, d'espoir et de progrès est en train de poindre au Bangladesh.

Les questions soulevées ici il y a 22 ans par le cheikh Bangabandhu Mujibur Rahman gardent aujourd'hui toute leur pertinence. Il a alors demandé à la communauté internationale de retrouver

> «le sens de la solidarité et de la fraternité humaines, [d'admettre] l'interdépendance des hommes [si elle veut] aboutir à la solution rationnelle qui permettra l'action urgente.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Séances plénières, 2243e séance, p. 7*)

Le plus grand défi des Nations Unies, a-t-il fait valoir avec éloquence, est de mobiliser

> «les forces de la raison pour instaurer un ordre économique international juste» (*Ibid., p. 8*)

qui assurera la souveraineté de chaque État sur ses ressources nationales et qui

> «cherchera à créer un cadre de coopération internationale fondé sur la reconnaissance de la primauté de l'intérêt commun des États du monde dans un système économique juste et stable.» (*Ibid.*)

Au cours des deux dernières décennies, de vastes changements se sont produits sur la scène politique mondiale. La fin de la guerre froide a amené des changements profonds et fondamentaux dans les relations internationales. Cependant, malgré ces changements historiques, nombre des préoccupations que le Père de notre nation a exposées avec tant de force et de persuasion dans ce forum persistent encore. La plus grande partie de l'humanité continue de souffrir de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de la malnutrition. Les chances d'accéder à l'éducation et aux services sanitaires échappent encore à des millions de gens

partout dans le monde, mais surtout dans les pays en développement. Au Bangladesh, qui fait partie des pays les moins avancés, le rythme du progrès réalisé au cours des deux dernières décennies a été extrêmement lent. Nous avons tout juste gagné la course contre l'accroissement de notre population. Mon gouvernement est donc déterminé à accélérer la croissance économique afin d'éliminer une fois pour toutes la pauvreté. Bien que la croissance économique rapide soit notre principale priorité, nous ne pouvons éluder la question de l'équité et de la justice sociale. En effet, la Bangladesh Awami League a toujours soutenu dans le pays les pauvres, les faibles, les déshérités, les opprimés et les laissés pour compte. Par conséquent, la croissance économique basée sur l'équité et la justice sociale reste notre objectif national.

Mon gouvernement a foi en un système politique qui assurera à la fois la primauté du droit et la responsabilité et la transparence du gouvernement. Dans le système que nous avons instauré, le Parlement est au centre de la vie politique de la nation et toutes les principales décisions y sont prises. Il veille à assurer la liberté de la justice et de la presse ainsi que les droits de l'homme fondamentaux. La défense des droits des femmes, des enfants et des minorités constitue pour le Gouvernement une responsabilité sacrée.

Mon gouvernement a entrepris un programme pragmatique pour le développement économique et social rapide de la nation. L'élimination de la pauvreté, la croissance durable, la protection de l'environnement et le développement des ressources humaines sont des éléments clefs de notre stratégie de développement. Comme la plupart des pays du monde, nous avons opté pour une économie de marché et une stratégie commerciale axée vers l'extérieur. Sous un régime commercial libéralisé, nous entendons suivre des politiques fiscales et monétaires prudentes de façon à préserver la stabilité et la concurrence. Nous espérons que la stabilité macro-économique dont nous jouissons encouragera les investissements étrangers directs au Bangladesh. Nous avons offert d'importantes mesures incitatives pour les investisseurs étrangers, assorties de solides mesures garantissant la sécurité de leurs investis-sements.

La croissance générale au Bangladesh n'a certes pas été satisfaisante, mais nous avons obtenu des succès dans certains domaines et nous en sommes fiers. Nous avons, par exemple, fait des progrès considérables en matière de planification de la famille et de protection sociale. En fait, nous avons atteint la phase de transition démographique avec une baisse significative du taux de croissance démographique et les avantages qui en découlent. Nous avons mis au point des techniques visant à rendre l'eau potable et à lutter contre les maladies transmissibles telles que la diarrhée, en faisant appel à des techniques de réhydratation par voie orale.

Nous avons aussi fait des progrès, bien que limités, en matière d'éducation des fillettes et des femmes. Le renforcement du pouvoir des femmes occupe aujourd'hui un rang de priorité élevé au Bangladesh, et nous continuerons résolument à présenter diverses propositions de réforme pour permettre aux femmes du Bangladesh d'être sur un pied d'égalité avec les hommes. Il était encourageant de voir le taux de participation massif des femmes qui se sont rendues aux urnes, lors des élections générales du 12 juin 1996.

Le programme d'électrification rurale progresse mais nous voudrions accélérer le rythme de la croissance. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle très important dans notre processus de développement, notamment au niveau local. Mon gouvernement appuie les activités des organisations non gouvernementales qui complètent les efforts de développement du gouvernement. Les mérites de certaines des organisations non gouvernementales du Bangladesh sont reconnus dans le monde entier du fait de leurs méthodes novatrices.

Nous ne tirons pas une grande satisfaction des gains modestes que nous avons réalisés et il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes prédisposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, la sécheresse et les cyclones. Nous sommes cependant convaincus qu'en prenant des mesures de prévention et de protection bien planifiées, nous pouvons atténuer les conséquences préjudiciables de ces catastrophes. Des investissements massifs sont indispensables pour mettre en oeuvre ces programmes et nous espérons mobiliser les ressources indispensables à cette fin. Nous voudrions dire ici notre reconnaissance et nos remerciements à la communauté internationale, et surtout aux pays développés, pour la générosité dont ils ont fait preuve lorsque nous en avons eu besoin.

Dans ce contexte, je voudrais parler de la tendance à la réduction de l'aide publique au développement. L'aide publique au développement a atteint, l'année dernière, son niveau le plus bas depuis les 20 dernières années, indiquant un changement de priorités des pays donateurs. Loin de réaliser l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB), les flux d'aide au développement n'ont même pas atteint la moitié de ce niveau. Pour les pays en développement dans leur ensemble, mais en particulier pour les moins avancés d'entre eux, cette tendance négative des flux de l'aide publique au développement est profondément préoccupante.

Dans mon pays, nous recherchons les investissements privés étrangers pour insuffler un dynamisme à notre processus de croissance, mais certains secteurs de l'économie, notamment l'infrastructure, continueront pendant quelques années encore de dépendre de flux suffisants de l'aide publique au développement. Le renouvellement des programmes d'aide au développement bilatéraux et le renflouement de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds asiatique de développement sont donc essentiels pour maintenir des ressources suffisantes à la disposition de ces programmes vitaux.

De nombreux changements importants sont intervenus dans l'économie mondiale, ces dernières années. Et parmi les nombreux courants opposés, une tendance concrète se dessine : celle d'une plus grande interdépendance mondiale. Les barrières commerciales sont tombées, les flux commerciaux se sont accrus. De nouvelles techniques sont apparues qui ont provoqué une révolution de la gestion et des communications. Et les mouvements de capitaux privés internationaux se sont considérablement accrus. De nombreuses économies qui étaient auparavant à planification centrale se sont engagées dans le processus douloureux de la transition, en s'ouvrant au commerce extérieur et à l'investissement étranger. Les mouvements de coopération régionale, notamment en Europe, en Asie et dans la région du Pacifique se sont intensifiés. Tous ces changements ont ouvert de nouvelles perspectives intéressantes pour le commerce, l'investissement et la coopération économique.

Malheureusement, les pays les moins avancés, dont nous faisons partie, n'ont pas été en mesure de bénéficier pleinement des nouvelles possibilités de croissance qui sont apparues. Pour notre part, au niveau national, nous avons cherché à réaliser des changements dans la gestion économique et les stratégies d'investissement afin de renforcer notre capacité à tirer parti du dynamisme de l'économie mondiale. Un certain nombre de problèmes communs nous handicapent. Cependant, bon nombre de ces problèmes ne peuvent être effectivement résolus que par des efforts concertés, avec l'assistance active des donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'une des plus importantes est la faiblesse de notre infrastructure sociale et économique, domaines où les investissements à long terme sont indispensables. Dans certains domaines, tels que l'éducation, les dividendes de l'investissement sont tels que l'investissement privé est difficile à attirer et que de plus grands flux de financement des conditions libérales sont essentiels. Sans cet investissement dans le capital humain, les pays les moins avancés s'apercevront qu'ils sont encore plus distancés, en cette nouvelle ère d'idées et de technologie, où les richesses d'une société seront déterminées par la propriété d'idées nouvelles et la capacité d'en créer.

L'accroissement de l'interdépendance et des liens mondiaux ont conduit à de nouveaux défis dans le domaine de la gestion macro-économique, de la réglementation économique et du droit international. Les répercussions de certaines activités économiques franchissent les frontières nationales, tandis que le caractère international des opérations de nombreuses sociétés multinationales et d'institutions financières ont dans certains cas rendu pratiquement sans effet de nombreuses réglementations nationales. Les accords de coopération régionale s'efforcent de traiter ces problèmes, mais je pense que des solutions mondiales sont vraiment indispensables. Par exemple, dans le marché international de capitaux, le caractère fluctuant des mouvements de capitaux privés à court terme sont tels que toute tentative d'intervention, même par le groupe des pays les plus riches, en faisant appel aux réserves officielles, serait rapidement anéanti. Si une intervention dans le bon fonctionnement des marchés doit être évitée de façon générale, la possibilité d'intervenir en cas d'échec du marché doit toujours exister.

L'Organisation des Nations Unies représente les efforts des peuples du monde pour définir et développer un cadre de coopération mutuelle sur lequel une paix durable et globale peut être fondée. Avec les divisions idéologiques qui ont dominé les débats sur les stratégies de développement qui relèvent maintenant du passé, l'ONU peut peut-être maintenant réaliser son véritable potentiel pour faire progresser la cause du développement économique et social. Nous attendons maintenant de l'ONU, non seulement qu'elle joue un rôle direct plus actif dans ce domaine mais également qu'elle guide et coordonne les activités de toutes les autres institutions internationales de développement. Comme vous l'aviez si bien dit dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président :

> «Si l'Organisation des Nations Unies ne peut pas jouer le rôle principal dans le développement des ressources, elle doit tout au moins être le principal catalyseur du développement, un catalyseur qui influence fortement la coordination au niveau macro-économique avec d'autres organes ayant davantage accès aux ressources, mais dont la structure est moins démocratique». (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 1re séance, p. 15*)

On a beaucoup parlé ces dernières années du rôle de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais dire ici dans

cette instance internationale et sans ambiguïté que mon pays appuie un organe mondial ferme, pleinement équipé pour faire face aux tâches et responsabilités qui lui ont été confiées au titre de la Charte.

Nous reconnaissons tout particulièrement les services considérables rendus à l'humanité par les institutions de l'Organisation des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau international du Travail (BIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour n'en citer que quelques-unes. Ces institutions et d'autres ont apporté un appui précieux à la communauté mondiale pour faire face aux questions et problèmes complexes qui se posent aujourd'hui. La coopération régionale que nous voyons se développer rapidement aujourd'hui sur différents continents doit beaucoup aux commissions économiques régionales des Nations Unies qui ont donné l'impulsion initiale à la constitution de tels groupements. Et avant tout, l'Organisation des Nations Unies elle-même, en dépit des critiques de ses détracteurs, a rendu des services si précieux à l'humanité au cours de ces 50 dernières années qu'elle demeure le plus grand symbole d'espoir de paix, de stabilité et de prospérité du monde. Je tiens, au nom du Bangladesh, à rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour s'être fait le champion de la cause de la paix et de la sécurité.

À cet égard, je voudrais évoquer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'humble contribution que mon pays a apportée à cette noble cause. Le Bangladesh a répondu à l'appel à fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix, en application des dispositions de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous considérons qu'il s'agit là d'un devoir solennel en tant que Membre de l'ONU. Nous nous félicitons tout particulièrement de ce que nos courageux soldats se soient rendus dans différents points chauds dans le monde et se soient distingués en accomplissant les missions qui leur étaient confiées avec honneur, dignité et dévouement. Nous sommes fiers de nos contingents qui servent à l'étranger dans des conditions éprouvantes, souvent au péril de leur vie. Je voudrais réaffirmer que nous sommes disposés à répondre par l'affirmative chaque fois que l'on nous demandera de prêter assistance au processus de paix, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, a toujours été un motif de grande préoccupation pour l'ONU et la communauté internationale. La toute première résolution de l'Assemblée générale, en date de janvier 1946, appelait à l'élimination des armes nucléaires. Le Plan Baruch établi au cours de cette même année, représentait également, à proprement parler, une proposition très concrète visant à interdire et détruire les armes nucléaires et à faire en sorte que l'énergie atomique ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques. Il s'agissait là d'une proposition exceptionnelle car elle émanait du seul État qui, à l'époque, possédait cette arme de destruction terrifiante. Dans les années 60, les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques avaient présenté, à Genève, devant la Commission du désarmement qui était alors composée de 18 nations, leurs projets respectifs de désarmement général et complet. Plus récemment en 1986, M. Gorbatchev, qui était alors Président de l'Union soviétique, avait fait des propositions en vue d'une élimination graduelle des armes nucléaires. Des groupes de réflexion et des commissions indépendants et très respectés, et même la Cour internationale de Justice, se sont prononcés contre ces armes. Les armes nucléaires sont une abomination et ne sauraient avoir leur place dans un monde civilisé. Cette prise de conscience s'est clairement manifestée et le souhait de les éliminer est également perceptible. La menace d'un holocauste nucléaire s'est heureusement estompée. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de courage, de confiance et d'initiative pour mettre en oeuvre sérieusement l'ordre du jour du désarmement nucléaire, comme les puissances nucléaires elles-mêmes se sont engagées à le faire en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Avant de terminer, je voudrais évoquer une question importante — une question qui nous concerne tous. Je veux parler, bien sûr, de la question des migrations. Les mouvements migratoires des populations dans le monde, aujourd'hui, sont, pour être tout à fait franc, davantage motivés par des raisons économiques que par un quelconque autre facteur. Au fil des années, les migrants, à la recherche d'une vie meilleure, ont contribué de manière notable au peuplement de régions désertes et inhospitalières mais également au développement de nombreux pays et cultures. Ce sont des gens, par définition, courageux et disposés à travailler dur, pendant de longues heures. Comme nombre d'entre eux sont également en situation irrégulière au regard des lois sur l'immigration des pays d'accueil, ils sont souvent victimes d'exploitation et de mauvais traitements. Ils ne jouissent pas des avantages ni de la protection des lois et des conventions qui s'appliquent aux personnes qui fuient les persécutions politiques. Selon certaines estima-

tions, 125 millions de personnes environ vivent à l'extérieur de leur pays, et plus de la moitié d'entre elles se déplacent d'un pays en développement à l'autre. C'est donc là une question qui concerne tous les pays ou groupes de pays et si elle n'est pas traitée de manière efficace elle pourrait devenir l'un des principaux problèmes dans l'avenir.

Ceci pourrait vouloir dire que des normes et des réglementations au niveau international s'imposent, ainsi que des mesures visant à éliminer ou à remédier aux causes profondes qui sont à l'origine de ces mouvements migratoires. Il s'agit d'un problème social, d'un problème économique mais également d'un problème humanitaire qui touche à la sécurité humaine. La situation fâcheuse qui persiste semble justifier la convocation d'une conférence internationale consacrée à ce thème particulier.

Dans différentes instances et séminaires internationaux, des arguments très convaincants sont souvent présentés en faveur de la libre circulation des capitaux, des marchandises et des services. Nous estimons que l'on pourrait faire valoir le même type d'argument de manière tout aussi convaincante en faveur d'une plus grande liberté de circulation de la main-d'oeuvre. Il s'agit sans aucun doute d'une question qui doit être examinée avec le plus grand sérieux en faisant preuve d'ouverture d'esprit et sans discrimination. L'histoire semblerait corroborer l'idée que lorsqu'ils sont partis à la recherche d'une vie meilleure, les migrants ont plus enrichi et consolidé leurs pays d'accueil qu'ils ne les ont appauvris.

Le symbole de la ville de New York, et bien sûr celui des États-Unis, qui est connu dans le monde entier, est la Statue de la liberté, cadeau du peuple français aux États-Unis. Lorsque l'on atterrit, par beau temps, à l'aéroport John F. Kennedy, on peut l'apercevoir.

Au pied de la statue se trouve une entrave brisée, symbole de la liberté retrouvée, et près d'elle une tablette où sont gravés les vers immortels du poème «Le nouveau colosse», d'Emma Lazarus :

(*L'oratrice cite en anglais*)

«Donnez-moi vos pauvres, épuisés et las,
Vos foules entassées qui aspirent à un air plus libre,
Misérables déchets de vos rives grouillantes.
Envoyez-les-moi, ceux-là, les sans toit, ballottés par la tempête.
Je brandis ma torche au portail doré.»

(*L'oratrice reprend en bengali*)

À quel avenir aspirons-nous et quel avenir envisageons-nous? Rabindranath Tagore, le plus grand de nos poètes de langue bengali, avait une vision lyrique des choses lorsqu'il a écrit il y a de nombreuses années :

«Là où l'esprit est sans peur et la tête haute;
Là où la connaissance est libre;
Là où le monde n'est plus cloisonné par des frontières étriquées;
Là où les paroles sortent du puits de la vérité;
Là où l'on tend sans relâche à la perfection;
Là où la raison ne s'est pas perdue dans le désert monotone des habitudes;
Là où l'esprit est guidé par toi toujours plus vers la réflexion et l'action.»

Le problème pour nous — et j'entends par là tout le monde en développement — est de savoir comment atteindre cet idéal, ou cet «objectif réalisable», devrais-je peut-être dire. Ce n'est pas faute de bonnes intentions et d'être conscients de l'ampleur ou de l'énormité de la tâche; c'est parce que nous ne l'avons jamais réellement poursuivi avec la foi, la persévérance et la détermination voulues. Nous semblons toujours commencer sans jamais poursuivre ni jamais aller jusqu'au bout. Trop souvent, nous nous contentons de faire le premier pas dans la bonne direction; nous franchissons rarement la deuxième étape et pratiquement jamais la troisième. Aucun progrès véritable ne peut être fait par une succession de commencements qui n'en sont pas vraiment et des premiers pas qui conduisent nulle part.

Ce qu'il nous faut maintenant, c'est la clairvoyance, la sagesse et la perspicacité d'un grand Secrétaire d'État américain et d'un remarquable Président des États-Unis, qui avaient conçu et mis promptement en oeuvre — bien entendu avec le plein appui d'un Congrès avisé et prévoyant — un vaste plan pour relancer l'économie dévastée de l'Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale.

J'aimerais énumérer les objectifs du programme de paix, de sécurité et de développement qu'il convient de poursuivre avec vigueur et sérieux.

Premièrement, nous devons, de toute urgence, mettre en oeuvre les plans d'action d'ores et déjà décidés pour sortir de la dépendance les plus pauvres des pays en développement.

Deuxièmement, nous devons mettre rapidement en oeuvre les programmes adoptés en faveur de la survie, de la protection et du développement des enfants dans le monde.

Troisièmement, nous devons sensibiliser davantage, à tous les niveaux, et veiller à la prompte mise en oeuvre des traités négociés et conclus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro.

Quatrièmement, nous devons insister sur la notion de développement durable comme base des efforts de développement nationaux.

Cinquièmement, nous devons renforcer les mécanismes visant la promotion des droits de l'homme dans le monde, notamment ceux des groupes les plus vulnérables, auxquels nous devons garantir le droit de migrer vers les pays et les régions où ils peuvent apporter leur contribution et gagner leur vie.

Sixièmement, nous devons édifier et consolider le consensus concernant l'éducation et l'autonomisation des femmes de manière à limiter la croissance démographique.

Septièmement, nous devons respecter l'engagement que les gouvernements ont pris au Sommet social, à Copenhague, d'éradiquer la pauvreté.

Huitièmement, nous devons pleinement et rapidement mettre en oeuvre le Programme d'action en vue du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans les domaines social, économique et politique, tel qu'il a été convenu à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing.

Neuvièmement, nous devons respecter la Déclaration et les recommandations relatives au renforcement du partenariat commercial entre pays développés et pays en développement et à une meilleure intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale, qui ont été adoptées à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Dixièmement, nous devons mettre en oeuvre le plan mondial d'action pour améliorer les conditions de vie, comme cela a été décidé lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, à Istanbul.

Onzièmement, nous devons avant tout éliminer à jamais les armes nucléaires.

Douzièmement, nous devons transformer l'économie militaire mondiale en économie civile, garantir les droits de chacun et partager équitablement les ressources.

Ce programme a d'ores et déjà été décidé. Tout ce que nous devons faire, c'est passer aux deuxième et troisième étapes et continuer d'aller de l'avant. Nous devons être perfectionnistes dans notre recherche de la paix, de la sécurité et du développement. Parallèlement, des efforts collectifs doivent être faits pour atteindre notre objectif : la paix mondiale et le bien-être de l'humanité.

Le XXe siècle avait commencé dans l'espoir. Mais, alors qu'il s'achève notre optimisme s'est vu tempéré par des actes de malveillance, de haine, de sauvagerie et certains des pires excès auxquels l'humanité ait jamais été en butte.

Je crois, qu'au seuil du XXIe siècle, nous pouvons, si nous le voulons, jouer le rôle historique de pionniers et d'architectes d'un nouveau monde pacifique.

En tant que participant actif à la communauté mondiale, le Bangladesh va continuer de contribuer à sa réalisation. C'est avec sérieux que nous avons commencé à assumer la responsabilité qui nous incombe d'assurer une vie meilleure aux 120 millions de l'espèce humaine qui habitent mon pays vénéré, le Bangladesh. Nous recherchons la coopération de tous à cette fin.

Vive le Bangladesh.
Vive les Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh de son allocution.

La cheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée de la tribune.

Point 22 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

Rapport du Secrétaire général (A/51/297 et Add.1)

Projet de résolution (A/51/L.5/Rev.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Honduras, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.5/Rev.1

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Honduras a le plaisir de présenter à la séance plénière de l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains» au nom de ses auteurs, les États Membres suivants : Argentine, Bahamas, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Allemagne, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Venezuela.

Je voudrais maintenant parler des principaux points de ce projet de résolution. Dans le préambule, l'Assemblée fait mention de la résolution 49/5 du 21 octobre 1994 et du rapport du Secrétaire général en date du 19 août 1996. Elle rappelle que les Nations Unies se sont donné pour but de réaliser la coopération internationale en réglant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire. Elle considère que la Charte des Nations Unies prévoit l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler des questions qui, touchant au maintien de la paix et à la sécurité internationales, se prêtent à une action régionale menée de façon compatible avec les buts et principes de l'Organisation.

Elle note avec satisfaction la tenue en avril 1995 de la troisième réunion générale des représentants du système des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) et se déclare satisfaite de la manière dont le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires politiques de l'ONU et le Secrétaire général adjoint de l'OEA s'acquittent de leur mission de coordination.

Dans le dispositif du projet de résolution l'Assemblée sait gré au Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer une réunion entre les Nations Unies et les chefs des organisations régionales, avec la participation du Secrétaire général de l'OEA, et exprime sa satisfaction de la collaboration étroite entre les deux organisations, et en particulier de l'appui qu'elles ont apporté au déroulement des élections en Haïti et au Nicaragua, respectivement.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée se félicite des réunions entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'OEA, ainsi que des nombreuses réunions entre leurs représentants tout au long de la période considérée, de même que de la signature, le 17 avril 1995, de l'Accord de coopération entre les deux organisations. Elle souligne que la coopération entre l'ONU et l'OEA devrait être menée en tenant compte des tâches et mandats qui leur sont confiés respectivement, et elle recommande d'organiser des réunions générales des représentants du système des Nations Unies et de l'OEA chaque fois que cela paraît nécessaire pour poursuivre l'évaluation des progrès accomplis et de continuer à tenir des réunions sectorielles et des réunions de centres de coordination dans les domaines prioritaires déjà établis.

À la fin du projet de résolution, l'Assemblée remercie le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération entre les deux organisations et le prie de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport sur l'application de la présente résolution. Enfin, elle décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains».

Le Honduras est fermement convaincu que la coopération entre ces deux organisations représente un pas positif vers le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, ce qui permettrait aux pays de la région de disposer d'une instance élargie de discussion et de négociation pour la recherche de solutions aux problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, humanitaires et à ceux relatifs au respect des droits de l'homme.

Nous sommes sûrs qu'avec l'appui des pays amis de la région et avec l'effort décisif du Secrétaire général des Nations Unies et du Secrétaire général de l'OEA, nous pourrons trouver de meilleurs points de convergence, de collaboration et de coopération entre les deux organisations, pour rendre plus efficace le travail dans leurs fonctions et mandats respectifs, comme l'ont prouvé les expériences tirées des élections législatives, municipales et présidentielles organisées à Haïti de juin à décembre 1995, les opérations conjointes de la Mission civile internationale en Haïti et l'appui apporté par la Mission d'observation électorale dans les élections générales organisées le 20 octobre 1996 au Nicaragua.

Nous jugeons également très encourageants les progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme; de la formation de la police; de la coopération en matière de formation aux ressources humaines de la région par le biais du programme de bourses de formation de l'Université des Nations Unies; de l'amélioration de la coopération entre la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); des programmes conjoints de contrôle du trafic international de stupéfiants en

vue d'une harmonisation au niveau local de la législation et du travail des organes chargés de résoudre ce problème; de l'amélioration de la condition des femmes; des possibilités d'identification des principaux domaines de coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des États américains (OEA) dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et entre l'OEA et d'autres organisations du système des Nations Unies.

Nous espérons pouvoir compter sur l'appui des autres pays membres de l'Assemblée générale, afin que ce projet de résolution soit adopté par consensus.

M. Mabilanjan (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

Mme Ramirez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est avec une grande satisfaction que nous constatons la coopération fructueuse qui existe entre l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA), comme le reflètent les dispositions de la résolution 49/5 (1994) de l'Assemblée générale. Il ne fait aucun doute que les échanges qui ont lieu entre l'ONU et l'un des organismes les plus anciens du système multilatéral, l'OEA, ne peuvent être que mutuellement avantageux. Sur un plan strictement politique, nous devons mentionner la présence de l'ONU en Amérique centrale en étroite coopération avec l'OEA, dont nous avons pu constater les aspects positifs.

En ce qui concerne Haïti, le document A/51/297 relatif à ce point de l'ordre du jour met clairement en relief le cadre de la coopération entre les deux organisations et les excellents résultats qu'elles obtiennent. L'Argentine, qui a pris une part active dans le processus de restauration de la démocratie en Haïti, ne peut que saluer ces activités.

La préoccupation commune que suscite la question des mines terrestres est tout particulièrement d'actualité. Il convient de rappeler ici que le système interaméricain est depuis de nombreuses années à l'avant-garde dans ce domaine. C'est en effet à la suite des conflits en Amérique centrale et de la normalisation qui s'est ensuivie que la communauté internationale a pris conscience des effets dévastateurs de ces armes pour la population civile. D'où les initiatives menées en Amérique latine et dans les Caraïbes pour venir à bout des mines terrestres, et que reflètent aujourd'hui les efforts déployés par l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le système des droits de l'homme, nous pensons que la coopération dans ce domaine peut être bénéfique pour l'ONU, étant donné les progrès qui ont été accomplis dans le cadre de l'OEA et que l'on pourrait considérer comme exemplaires. Certes, ces progrès s'appuient sur une hégémonie culturelle harmonieuse qui sert de base solide à la défense des droits de l'homme, mais il est clair qu'il existe une ferme volonté au niveau politique et dans l'opinion publique, et une prise de conscience sociale en faveur d'initiatives positives. D'où le soutien très large aux travaux menés par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour, dont le siège se trouve au Costa Rica, conformément au droit international et à la Charte de l'OEA.

La coopération en ce qui concerne les questions liées au trafic des stupéfiants, au blanchiment de l'argent et aux questions connexes revêt aussi beaucoup d'importance. En décembre 1995, l'Argentine a accueilli une conférence sur cette question à la suite des travaux entrepris par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et de l'élan donné par le Gouvernement des États-Unis, avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il convient également de souligner la réunion qui s'est tenue à Santiago du Chili entre la CICAD et l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Nous croyons utile de souligner le travail réalisé par la CEPALC dans les domaines économique et du développement. Depuis sa création, la CEPALC a joué et continue de jouer un rôle important dans l'examen de la situation économique et sociale de la région. Ses capacités analytiques et opérationnelles dépassent le cadre régional, et ses très grandes qualités ont été reconnues au niveau mondial. De la même façon, le processus de réforme interne de la CEPALC démontre son aptitude à s'adapter à un monde globalisé. Nous espérons que ce processus de réforme se traduira rapidement par des résultats tangibles sur le terrain.

L'Amérique latine a toujours eu pour tradition d'oeuvrer à la création d'institutions de valeur et au développement d'autres institutions qui continuent de fonctionner dans le cadre du système juridique international. C'est pourquoi la coopération juridique offre un domaine qui devrait être davantage exploré.

La consolidation de la primauté du droit, alliée à une profonde restructuration des systèmes économiques des pays de la région, a créé les conditions nécessaires et la confiance suffisante pour attirer un flux substantiel d'investissements étrangers. Cet apport de capitaux a facilité la relance de nos économies. En 1996, nous espérons que le flux de capitaux à court et moyen terme approchera les 50

milliards de dollars par an. Cela permettra aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de continuer à enregistrer une croissance supérieure à la moyenne mondiale des taux qui est de 5 à 7 % par an, garantissant ainsi le développement humain durable de nos sociétés.

Le tableau que je viens de brosser, qui est étayé par une profonde prise de conscience de l'environnement, fait des pays membres de l'OEA un modèle que nous nous enorgueillissons de présenter à la communauté interna-tionale.

Il ressort clairement de mes propos que le système interaméricain a atteint un niveau de coopération et de compréhension que nous souhaitons mettre en relief. Encouragé par les pays qui pratiquent la démocratie, l'économie ouverte et une bonne gestion gouvernementale, ce système a réussi à être à l'avant-garde dans les domaines de la non-prolifération des armes nucléaires, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, et en créant, aujourd'hui, les conditions d'une intégration plus rapide. L'OEA est ainsi devenue l'organe de coordination des activités découlant du Sommet de Miami, où convergent les divers domaines de la libre entreprise qui ont pris racine en Amérique.

Tout cela a créé un climat de progrès, fertile pour l'investissement économique et la vie humaine, et qui offre au reste du monde un message d'espoir, à l'abri des conflits structurels, que chacun peut pleinement partager.

Pour toutes ces raisons, l'Argentine se félicite de parrainer le projet de résolution relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OEA, qui est soumis à l'Assemblée générale pour examen.

M. Turbay (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Comme le stipule le projet de résolution qui nous est soumis aujourd'hui, l'ONU doit être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes, telles que la réalisation de la coopération internationale en résolvant des problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire, et en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Peu d'efforts sauraient être plus féconds à cet égard que la collaboration vigoureuse qui existe entre l'Organisation et les organismes régionaux. Dans le cadre des relations internationales complexes et dynamiques que nous connaissons aujourd'hui, cette coordination s'avère d'autant plus nécessaire. L'un des grands défis de l'ère de l'après-guerre froide est la véritable multilatéralisation des activités internationales. C'est cette perspective qui incarne le mieux les aspirations au développement, à la paix, à l'égalité et à la justice dont l'ensemble de la communauté internationale espère la concrétisation grâce à la mondialisation. Les efforts déployés à cet égard ne seront pas définitifs aussi longtemps que n'auront pas été harmonisées les activités des diverses institutions internationales à tous les niveaux.

Les doutes qui ont existé dans le passé à propos des réelles possibilités d'une coopération franche et sûre entre les organisations régionales et les Nations Unies étaient inhérents aux difficultés d'une situation internationale difficile dominée par l'affrontement, et non pas à des difficultés d'ordre structurel.

L'expérience des dernières années montre combien cette coopération peut se révéler utile. Le Secrétaire général le reconnaît d'ailleurs dans un Agenda pour la paix, lorsqu'il met en relief de nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la recherche de la paix. Il en va de même de l'appui politique et technique accordé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans le cas de l'Abkhazie, ce qui illustre très bien la modalité de l'appui diplomatique. Les meilleurs exemples en sont l'appui opérationnel concrétisé par la participation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à la Force de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie, le déploiement conjoint des missions sur le terrain, comme cela a été le cas entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria et la Communauté d'États indépendants en Géorgie, ainsi que les opérations conjointes, et plus particulièrement la Mission civile internationale en Haïti avec l'Organisation des États américains (OEA).

Étant donné les caractéristiques de chaque modalité, les avis sont divers en ce qui concerne le bien-fondé et l'efficacité de chaque cas particulier, pour ce qui est tant du mécanisme que de la mise en oeuvre de celui-ci.

Dans la partie du monde où nous nous situons, et dans le cas d'Haïti, nous devons souligner tout d'abord qu'il s'agissait d'une opération de caractère civil et qui respectait le critère principal du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pour ce genre d'activités car les objectifs de l'OEA étaient tout à fait compatibles avec ceux des Nations Unies. Tout aussi important est le fait que la collaboration s'est instaurée à la demande explicite de l'État intéressé et avec son consentement et que cette opération était assortie d'une claire répartition du travail et de mandats bien définis.

Le cas d'Haïti est un exemple classique de la façon dont les efforts peuvent être conjugués pour le bien de la région et du monde. Nous tenons à souligner tout particulièrement les initiatives prises dans le domaine des droits de l'homme et l'aide apportée sur les plans de la tenue et de la supervision des élections qui se sont déroulées dans le pays.

C'est précisément parce que l'OEA ne déploie pas d'opérations de maintien de la paix de caractère militaire et n'y participe pas que ses ressources et ses capacités pour ce qui est de la solution pacifique des conflits en font un allié incomparable des Nations Unies dans leurs activités de recherche de la paix. C'est pourquoi une coopération mutuelle constitue l'élément central pour progresser et développer les futures activités de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après les conflits.

Dans la mesure où, comme on l'a vu, la coopération de l'OEA dans ce domaine est nécessaire et qu'elle doit se faire dans le cadre du respect et du renforcement du rôle de l'Assemblée générale ainsi que dans le strict respect du critère d'assentiment des États, avec des mandats clairement définis et différenciés, ma délégation appuiera le recours aux capacités de l'OEA.

De nombreux domaines existent où une coopération efficace entre les Nations Unies et l'Organisation des États américains peut être efficace. Je veux parler, à cet égard, des trois réunions qui ont eu lieu entre les Secrétaires généraux des deux organisations. Le rapport du Secrétaire général (A/51/297) sur les activités communes des deux organisations, permet de constater que, bien qu'il s'agisse d'une coopération tout à fait récente, l'éventail des sujets prêtant à une gestion commune des deux entités est déjà très large.

Dans le cadre des activités de coopération, la consultation et l'échange d'informations sont des éléments essentiels. C'est pourquoi la mise en place d'un mécanisme consultatif entre les départements, les bureaux, les programmes et les organismes du système des Nations Unies et du secrétariat général de l'OEA est une mesure très positive. Nous pensons que le suivi permanent tout comme la coordination doivent être maintenus à un haut niveau, sans exclure la consultation d'autres organes vitaux du Secrétariat des Nations Unies. Le premier avantage à tirer de la participation des deux organisations à des activités de restructuration est un échange d'expériences et de propositions en matière administrative.

Sur le plan humanitaire, la toute première coordination à concrétiser concerne sans aucun doute les mines terrestres antipersonnel. Certains des pays les plus touchés par ce fléau se trouvent en Amérique latine. La récente résolution de l'OEA concernant l'appel à un moratoire constitue un progrès important sur la voie de l'élimination de la production de ces armes aberrantes dans la région. Une stratégie régionale visant à établir des zones exemptes de mines terrestres, suivant en cela l'exemple de ce qui s'est produit dans le domaine des armes nucléaires, pourrait être la mesure la plus appropriée. L'énormité des tâches liées à l'élimination de telles armes tout comme les difficultés politiques rencontrées en ce qui concerne leur interdiction soulignent la nécessité de faire appel aux capacités de différents acteurs dans ce domaine.

Sur le plan économique, nous nous félicitons des nouveaux programmes hémisphériques du Sommet des Amériques dont le résultat a été de renforcer la coopération entre l'OEA et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier avec la signature de l'accord sur le Programme conjoint de politique sociale pour l'Amérique latine auquel mon pays accorde un intérêt particulier, tout comme il s'attache à des domaines tels que les statistiques, l'environnement et la petite et moyenne entreprise. L'accent nouvellement mis par l'OEA sur la question du commerce et de l'intégration ouvre de nouvelles perspectives pour la coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Un autre domaine dans lequel pourrait être approfondie la coopération est celui de la lutte internationale contre les drogues illicites. Nous constatons avec satisfaction le renforcement de la coopération entre le Programme des États-Unis pour le contrôle international des drogues et la Commission interaméricaine de l'OEA pour le contrôle de l'abus des stupéfiants. Ma délégation est consciente qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, en particulier pour ce qui est des questions d'harmonisation des stratégies et des législations, des réunions et analyses d'information et de la coordination des activités opérationnelles.

Sur le plan culturel, il convient de souligner la création d'un groupe de travail pour identifier de nouveaux secteurs de coopération dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication entre l'OEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Ce ne sont là que quelques exemples des grandes possibilités de coopération entre deux organisations amies telles l'OEA et les Nations Unies. Il est incontestable que l'échange permanent d'informations est d'une grande utilité. Ce qui est nécessaire dans ce genre d'activités communes

c'est avant tout un respect strict des normes constitutives des deux organisations ainsi qu'une recherche de rationalisation des tâches grâce à la division du travail. L'expérience nous a appris qu'il n'est pas difficile de trouver un équilibre adéquat lorsqu'il s'agit de gestion commune.

Toutefois, il faut que le rythme croissant des contacts soit orienté vers des objectifs qui permettent d'aboutir à des résultats concrets, notamment dans le domaine du développement. Les pays en développement attendent de plus en plus des instances multilatérales qu'elles apportent des solutions à leurs grandes difficultés dans le domaine du développement économique et social. Bien que certains foyers de violence persistent dans certaines régions d'Amérique latine, le plus urgent pour la stabilité du continent consiste maintenant à rechercher les moyens de redresser la situation d'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent tant de nos concitoyens.

Pour terminer, il importe de souligner que le sous-groupe de coordination du Groupe de travail officieux sur l'Agenda pour la paix a analysé en profondeur les propositions que le Secrétaire général a faites sur la question de la coordination entre les Nations Unies et les organismes régionaux et est parvenu à un texte de consensus qui résume la position générale que les membres de l'Organisation ont adoptée sur cette question. Cela est pertinent étant donné que l'Assemblée générale de l'OEA a fait connaître clairement aujourd'hui sa position sur les concepts présentés par le Secrétaire général dans une déclaration qu'il a prononcée dans le cadre de l'étude du contexte plus large des besoins en matière de coordination de l'ONU. Nous espérons que ledit texte sera publié dans les meilleurs délais et qu'il ne sera pas assujetti aux résultats accomplis par les autres sous-groupes de travail, qui continuent d'y travailler, étant donné qu'il s'agit en particulier d'un pas en avant vers le renforcement de l'aptitude de l'ONU à coopérer avec les entités régionales.

Nous reconnaissons et saluons l'esprit de collaboration, et nous croyons que dans une grande mesure le succès de la recherche d'un nouveau projet qui encourage les deux organisations dépendra de cet esprit.

M. Izquierdo (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Un des meilleurs exemples de la mondialisation internationale est le fait que chaque fois, et avec toujours plus d'intensité, que des problèmes touchent une région déterminée, ils ont un impact profond sur le reste de la société mondiale, ce qui montre qu'une action coordonnée et un renforcement de la coopération demeurent indispen-sables.

Parallèlement, les États ont engagé un processus de régionalisation évidente qui se fonde sur le regroupement, selon leurs affinités économiques, culturelles et politiques. Ce fait ne constitue aucunement un pas vers l'isolement mais, au contraire, une réaffirmation du fait que sur la scène mondiale la diversité est un élément d'intégration ayant un rayonnement universel.

Dans ce contexte, les organisations intergouvernementales sont appelées à resserrer leurs liens et à améliorer leurs réseaux de communication. Différentes déclarations ont été faites dans ce sens, et il est évident que la communauté internationale souhaite mener à bien ce programme qui, dans le contexte régional, s'est révélé particulièrement dynamique à plusieurs égards, bien qu'il puisse encore être amélioré dans certains domaines, comme celui du règlement des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité régionales.

En effet, il existe entre l'ONU et l'OEA un programme de coopération étroite, qu'illustre, entre autres choses, l'appui que les deux organisations ont apporté aux élections législatives, municipales et présidentielles en Haïti, entre juin et décembre 1995, ainsi que des opérations menées conjointement par la Mission civile internationale des Nations Unies en Haïti et l'Organisation des États américains, comme cela ressort du rapport que le Secrétaire général a préparé sur cette question et qui contient des données intéressantes sur la portée et la nature de la coopération entre l'OEA et l'ONU et ses institutions spécialisées.

S'agissant de l'information figurant au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'OEA, l'Équateur voudrait dire que, après avoir enlevé 95 % des mines posées sur son territoire, il a demandé au Département des affaires humanitaires des Nations Unies une aide financière pour procéder à l'enlèvement des 5 % qui restent et dont la détection et le désamorçage exigent un effort permanent de la part du Gouvernement équatorien. Dans ce contexte, l'Équateur, à la dernière session de l'Assemblée générale de l'OEA, a appuyé l'adoption de la résolution qui fait mention de l'aspiration de la région à créer une zone exempte de mines sur le continent américain. Ma délégation considère que la responsabilité commune des deux organisations de maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que de servir d'entités pour la prévention des conflits, peut s'accroître grâce, d'une part, à l'existence de meilleures relations entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil permanent de l'OEA et, d'autre part, à la volonté commune exprimée par les présidents de deux organes dans ce sens. Les questions de maintien de la paix, en particulier de

diplomatie préventive, ont acquis une signification particulière et méritent d'être mieux coordonnées, car il est évident que les éventuels conflits, ou ceux qui existent déjà, peuvent être réglés plus facilement avec la collaboration des États voisins, qui connaissent mieux les antécédents et l'évolution de ces conflits.

Par ailleurs, l'expérience tirée de coalitions multinationales dans le rétablissement de la paix, avec la participation des États de la région, a montré dans différents cas qu'elles étaient particulièrement efficaces. Les propositions faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine revêtent un intérêt particulier dans le Supplément à l'Agenda pour la paix, dans lequel il souligne cinq formes de coopération entre l'organisme mondial et les organismes régionaux, à savoir, la consultation, l'appui diplomatique, l'appui opérationnel, le déploiement conjoint et les opérations conjointes. Cependant, nous croyons qu'il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie ces domaines grâce à un travail conjoint entre les Secrétariats de l'OEA et des Nations Unies. Un autre domaine particulièrement important qui mérite d'être examiné est celui des mécanismes de réaction ou de déploiement rapide, qui pourrait offrir de nouveaux domaines de coopération.

En définitive, la délégation équatorienne voudrait une fois encore dire qu'elle est en faveur de toute action propre à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation des États américains, afin d'apporter souplesse, efficacité et cohérence aux travaux qu'accomplissent les deux entités internationales. À cet égard, la réforme que nous envisageons à l'ONU ne doit pas négliger le travail que les organisations régionales sont appelées à accomplir afin de mieux utiliser les ressources et de projeter d'elles une image plus efficace.

M. Lelong (Haïti) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois en cours, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le point 22 de l'ordre du jour, «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains», et de recommander à l'Assemblée l'adoption à l'unanimité du projet de résolution A/51/L.5/Rev.1 dont elle est saisie.

La croissante complexité des relations internationales, ajoutée aux importantes transformations politiques et économiques dans le continent américain, soulignent plus que jamais l'impérieuse nécessité de la coopération et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains. Cette coopération se déroule, comme il se doit, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et en respectant pleinement les compétences, les fonctions et les termes des mandats de chacune des organisations.

L'ONU et ses institutions spécialisées ont toujours joué un rôle de catalyseur dans la recherche de solutions aux problèmes internationaux de tous ordres. Une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains est donc vitale pour s'attaquer efficacement aux problèmes du développement socio-économique et de l'édification d'institutions démocratiques que connaît notre région.

C'est avec satisfaction que l'on peut relever le palmarès des activités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, laquelle se fonde sur les objectifs partagés des deux organisations dans le champ de la promotion de la paix et du développement socio-économique.

Dans son rapport du 19 août 1996 (A/51/297), le Secrétaire général des Nations Unies fait état de cette coopération sous ses divers aspects. Quoiqu'il ait indiqué que les activités réalisées conjointement en Haïti constituent les principales expressions de cette coopération, il n'a pas manqué de souligner d'autres domaines où les deux organisations ont travaillé en étroite collaboration.

Des pays membres de l'Organisation des États américains, comme l'Argentine, la Bolivie, El Salvador, le Mexique et le Paraguay bénéficient des programmes de coopération technique menés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Centre pour les droits de l'homme de l'OEA. Des missions d'évaluation des besoins en matière de coopération technique sont prévues au Chili, en Équateur, au Pérou, au Guatemala.

L'Université des Nations Unies conclut avec l'OEA un accord de coopération portant sur la valorisation des ressources humaines; sur le plan économique, on doit souligner que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans le souci de coordonner les activités de la Commission avec les tâches économiques et sociales de l'OEA, a ouvert un bureau de liaison au siège de l'organisation régionale, renforçant les contacts et les relations. Pendant la période 1995-1996, l'ONU et l'OEA ont renforcé la coopération régionale dans le cadre des travaux du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de la Commission interaméricaine de l'OEA de lutte contre l'abus des drogues.

Ce sont là des atouts exceptionnels qui permettent de constater que le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains est profitable aux deux institutions. Le cadre d'une telle coopération devra leur permettre d'échanger des informations sur leurs activités et se prêter également à des consultations mutuelles ainsi qu'à une coopération dans la mise en oeuvre de programmes concrets.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 253 (III) de l'Assemblée générale, en date du 16 octobre 1948, je donne la parole à l'Observateur de l'Organisation des États américains.

M. Kaufman (Organisation des États américains) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les sincères salutations du Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) ainsi que la reconnaissance et la satisfaction du Secrétaire général adjoint de l'OEA, l'Ambassadeur Thomas, devant l'évolution positive des activités de coordination entre les deux systèmes.

Les objectifs exprimés par les deux organisations dans diverses résolutions comprennent la réalisation d'objectifs tels que le renforcement et l'élargissement des mécanismes de coordination visant à maximiser l'utilisation des ressources humaines et financières ainsi que l'expérience professionnelle existant dans les deux organisations.

Dans l'accord de coopération entre les deux Secrétariats, signé en avril 1995 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, M. César Gaviria, il a été convenu d'une série d'instruments visant à renforcer davantage les liens entre l'ONU et l'OEA et à engager toujours plus les deux organisations à agir de manière conjointe et soutenue dans des questions intéressant les deux institutions.

Bien que la coopération entre l'ONU et l'OEA ait commencé plusieurs années avant la signature du récent accord, ce dernier officialise une série d'objectifs mis en oeuvre au fil des années, tels que l'échange d'informations et de documentation, thème récemment examiné et qui semble prometteur. D'autre part, cet accord jette les bases d'un processus stable de coordination et d'évaluation permanente, appuyé par les deux organisations et concrétisé par l'OEA dans une résolution qu'elle a adoptée lors de son Assemblée générale tenue à Panama, en juin dernier.

Le mécanisme de coordination, qui a été amélioré avec le temps et qui fonctionne de manière satisfaisante, repose sur une relation faite de consultations permanentes entre les deux organisations. Le lien entre ces deux organisations s'établit par l'intermédiaire de ce que l'on appelle les centres de liaison mis en place au sein de l'ONU et de l'OEA, à savoir le Bureau du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et le Bureau du Secrétaire général adjoint de l'OEA.

Nous pensons que, jusqu'à présent, cette modalité de coordination continue de produire des résultats positifs. Ce mécanisme est constamment réévalué en fonction des besoins et conformément aux caractéristiques de la coopération technique envisagée conjointement par l'ONU et l'OEA.

En ce qui concerne les aspects opérationnels, l'OEA jouit de l'appui logistique et technique des bureaux du Secrétariat dans les pays membres, lesquels ont été chargés d'agir en collaboration avec les représentations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans chacun des pays, en fonction des exigences d'aide spécifiques à chaque cas.

Je voudrais à ce stade faire un bref résumé des activités coordonnées menées à bien récemment par l'ONU et l'OEA et qui selon nous ont été sans aucun doute des expériences positives. L'OEA et l'ONU ont continué de collaborer dans le cadre de l'opération conjointe de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), mise sur pied en février 1993. Il existe également des contacts permanents et des mécanismes de coordination entre l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'OEA et la Division de l'assistance électorale du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, en vue de promouvoir l'échange d'informations et la coordination des programmes.

En ce qui concerne les activités relatives à la prévention et à l'abus des drogues, le Département des questions éducatives de l'OEA et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont appuyé les plans élaborés, en 1995, par le Groupe de travail sur la jeunesse et les plans nationaux de prévention pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine.

Pour ce qui est des activités conjointes menées dans le contexte du développement régional et de la projection de l'environnement, nous avons agi avec l'appui du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Sur

la demande des gouvernements, l'OEA a participé à l'élaboration et à la publication de divers documents techniques sur les technologies de remplacement afin d'augmenter la disponibilité en eau en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous pourrions mentionner tout une série d'activités à cet égard mais vu les contraintes de temps, cela n'est pas possible. Il y a eu notamment les activités de coordination dans le domaine de l'information et des statistiques; les questions traitées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Commission interaméricaine des femmes; les activités dans le domaine du commerce; ainsi que les activités de suivi du Sommet mondial pour le développement social. Toutes ces activités confirment une tendance au rapprochement et à une collaboration croissante entre les deux organisations.

Les résolutions des Nations Unies réaffirment l'engagement de promouvoir des actions communes avec des organisations régionales, actions qui se sont avérées extrêmement utiles au cours des années. L'OEA de son côté, grâce à sa grande expérience de la région, est en mesure d'aider, conjointement avec l'ONU, dans toutes les questions susmentionnées ainsi que dans de nouvelles qui pourraient surgir, en fonction des exigences des pays de la région.

Je ne voudrais pas terminer sans réaffirmer une fois de plus le ferme engagement de l'OEA de continuer d'oeuvrer résolument à la poursuite des objectifs communs aux deux organisations.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question. Vu le souhait des membres de régler cette question sans délai, je voudrais consulter l'Assemblée en vue de passer immédiatement à l'examen du projet de résolution figurant dans le document A/51/L.5/Rev.1.

À cet égard, le projet de résolution n'ayant été distribué que ce matin, il serait nécessaire de ne pas tenir compte des dispositions pertinentes de l'article 78 du règlement intérieur, à savoir :

> «En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance.»

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/51/L.5/Rev.1. À cet égard, je voudrais annoncer que depuis qu'il a été soumis, la Bolivie et la Suède s'en sont portées coauteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.5/Rev.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 51/4).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 22 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 28 de l'ordre du jour

Congrès universel sur la question du canal de Panama

Rapport du Secrétaire général (A/51/281)

Projet de résolution (A/51/L.4)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Panama qui va présenter le projet de résolution A/51/L.4.

M. Illueca (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Par sa résolution 50/12, l'Assemblée général appuyait la convocation du Congrès universel sur la question du canal de Panama et priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la présente résolution. Ce rapport a maintenant été distribué aux États Membres.

Au cours du débat sur la résolution, qui s'est déroulé pendant la cinquantième session de l'Assemblée générale, le 7 novembre 1995, les délégations ont rappelé la contribution apportée par le génie français qui a joué un rôle d'avant-garde dans le développement du canal et par les travaux de construction et de gestion menés à bien par les États-Unis, qui sont autant de jalons dans l'histoire du canal de Panama, dont la construction avait été envisagée dès l'époque de découverte, de conquête et de colonisation de l'empire d'Espagne. Je tiens à réitérer ici que le Panama a décidé d'assumer la responsabilité de l'avenir du canal. Il

s'agit d'une responsabilité majeure exercée dans le cadre de notre souveraineté territoriale dans laquelle la notion de patrimoine englobe les progrès technologiques, le travail de l'homme et le transport rapide interocéanique, bref, le succès de la mise en valeur d'une précieuse ressource pour des activités nobles, qui apporte un profit commun — en premier lieu au peuple panaméen et en général à tous les peuples de la terre.

C'est un honneur particulier pour moi de présenter formellement au nom du Panama, et conjointement avec les délégations des États-Unis et de France, le projet de résolution A/51/L.4, intitulé «Congrès universel sur la question du canal de Panama». Ce projet de résolution commun ouvre aux organes, programmes et institutions spécialisées compétents du système des Nations Unies, ainsi qu'à la communauté internationale en général, la voie d'une coopération dans la réalisation du Congrès universel.

Le champ de cette coopération est décrit et mis à jour dans le rapport du Secrétaire général, en date du 8 août 1996 (A/51/281), et dans la lettre du Représentant permanent du Panama (A/51/47), documents sur lesquels se fonde le projet de résolution soumis aux États Membres. Ces documents contiennent des informations complètes sur les mesures déjà prises ou prévues par la Commission d'organisation du Congrès, le Ministère des affaires étrangères de Panama, l'administration régionale interocéanique, la Commission du canal de Panama, la Commission de transition pour le transfert du canal de Panama, ainsi que par d'autres organes de notre Gouvernement national et de notre société civile. À cet égard, nous devons renouveler au Secrétaire général l'expression de notre gratitude pour les importants travaux réalisés à Panama par le Programme de développement des Nations Unies dans son rôle de facilitateur de la promotion du consensus national sur les questions relatives au canal de Panama.

Dans la préparation du Congrès universel, nous mobilisons nos énergies pour accomplir des travaux qui seront utiles à tous les pays, à toutes les entreprises et à tous les utilisateurs de cette voie transocéanique. Il est clair que la tenue de ce congrès offrira l'occasion de manifester notre volonté d'honorer les engagements solennels que nous avons pris de mettre en oeuvre les traités Torrijos-Carter et le Traité concernant la neutralité et le fonctionnement du canal de Panama. Cette volonté existe à Panama depuis la signature de ces traités internationaux.

Le Congrès est également organisé en raison du besoin urgent qui se fait sentir de prendre des mesures qui permettent de faire en sorte que le canal de Panama demeure une ressource et un moyen vital de favoriser le commerce international, le transport maritime et le développement économique. Le Congrès servira de forum et de dépositaire à toutes les contributions qui seront faites pour trouver le moyen de développer et de moderniser la législation, les institutions, les services et la technologie afin que le canal de Panama demeure partie intégrante de la culture transocéanique, stimulée par des échanges fructueux, un travail intelligent, créatif et généreux, une croissance et un progrès économiques.

Ce désir de servir le monde signifie que nous devons accomplir un véritable effort et nous y préparer. Il s'agit d'une tâche réalisable. Les Panaméens sont résolus à fournir cet effort. Et cette détermination est renforcée et encouragée par la compréhension, le soutien et la coopération internationales. À cet égard, je répète que ce congrès sur la question du canal de Panama est un élément très important de l'attachement du Panama à son passé et à son futur. C'est un projet, une oeuvre et un souhait. Le projet de résolution commun est imprégné de cet esprit de coopération internationale, et nous prions instamment l'Assemblée générale de nous faire l'honneur de l'adopter par consensus.

Pour terminer, je voudrais mentionner une très heureuse coïncidence : nous discutons de ce point tandis que nous célébrons la Journée des Nations Unies, qui marque, pour le bien de l'humanité, le cinquante et unième anniversaire de l'Organisation qui continue d'oeuvrer à la réalisation de ses buts et de ses principes et à la réforme de ses mécanismes institutionnels. Ma délégation estime que cette coïncidence est en fait de bon augure, car l'universalité qui caractérise l'Organisation des Nations Unies marquera également la tenue du Congrès universel sur la question du canal de Panama, dont les préparatifs ont bénéficié de la coopération efficace et diligente du Secrétaire général. En cette occasion mémorable, je voudrais rendre un hommage mérité aux hommes et aux femmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui, inlassablement et à tous les niveaux, consacrent leur temps et leur énergie à l'exécution des tâches essentielles qui constituent la raison d'être de l'Organisation.

M. Dejammet (France) : En 1879, la Société de géographie de Paris a convoqué un congrès international d'études du canal interocéanique, sous la présidence du comte Ferdinand de Lesseps. Ce congrès décida par une résolution de construire un canal, suivant un tracé qui devait permettre de relier l'océan Atlantique à la baie de Panama, sur l'océan Pacifique. Ainsi naquit le Canal de Panama.

Le Gouvernement panaméen a pris l'initiative de convoquer à Panama, en 1997, c'est-à-dire 118 années après le Congrès de Paris, un nouveau congrès universel. Cette rencontre internationale aura pour but de contribuer à assurer l'exploitation efficace du Canal, intégré dans un système commercial multilatéral ouvert, sous une administration dynamique, capable de surmonter les problèmes du développement au XXIe siècle.

Le projet de résolution qui est proposé à l'Assemblée générale a pour but d'appuyer l'initiative du Gouvernement de Panama. La France se réjouit de ce que le Canal de Panama continuera ainsi de connaître un développement durable. Elle est heureuse de ce que les autorités, qui auront dans moins de quatre ans la charge de la gestion du Canal, se préoccupent d'assurer l'insertion harmonieuse de celui-ci dans l'économie internationale.

Ce sont ces raisons, jointes au souvenir historique que j'ai évoqué, qui ont conduit la France à coparrainer, avec les États-Unis d'Amérique et le Panama, ce projet de résolution.

Nous sommes certains que les choix du Gouvernement de Panama correspondent à l'objectif universel qui motivait Ferdinand de Lesseps lorsqu'il entreprit, il y a plus d'un siècle, la construction de ce canal, et que la survivance de cet esprit d'universalité, qui est exalté par ce jour anniversaire des Nations Unies, contribuera aux excellentes relations qu'entretiennent la France et le Panama.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Les questions relatives au Panama présentent toujours un grand intérêt pour l'Argentine. C'est pourquoi nous tenons à participer à ce débat. Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général pour le rapport complet qu'il a présenté et qui nous fournit des renseignements sur la Commission d'organisation du Congrès et ses fonctions, ainsi que sur le programme du Congrès, qui doit se tenir en septembre 1997.

L'Argentine exprime également son appui à l'initiative prise par le Gouvernement panaméen pour convoquer le Congrès avec la participation de gouvernements et autres organes dans le but d'examiner ensemble le rôle que le canal de Panama devrait jouer au XXIe siècle.

Mon pays, avec les autres pays de la région, a suivi attentivement les questions relatives au canal de Panama et les négociations qui ont conduit aux Traités signés le 7 septembre 1977, connus sous le nom de Traités Torrijos-Carter, que l'Organisation des États américains (OEA) a encouragés pour répondre à l'action diplomatique vigoureuse menée par le Panama, comme ont pu le constater les membres de cette Assemblée et l'Ambassadeur Jorge Illueca du Panama. À cette occasion historique, les chefs d'État ou de gouvernement et d'autres représentants des États américains ont signé la Déclaration de Washington, qui reconnaît l'importance pour l'hémisphère, pour le commerce et pour la navigation mondiale, de l'accord dont l'objectif est d'assurer le maintien de l'accessibilité et la neutralité du canal de Panama.

Aujourd'hui, l'importance stratégique géopolitique du Panama est indéniable. C'est un axe des relations entre les parties nord et sud du continent américain et pour la communication interocéanique. Il a permis à une grande partie de l'influence européenne de pénétrer sur le continent, et il est un point de passage obligatoire pour une grande partie du commerce mondial et des idées politiques de l'époque. Nous sommes convaincus que le Congrès universel sur la question du canal de Panama favorisera la compréhension et la stabilité, ainsi que le développement et la coopération internationale, et qu'il rendra ainsi possible l'utilisation méthodique des ressources des océans Atlantique et Pacifique.

Pour ces raisons, nous tenons à exprimer notre appui au projet de résolution. Nous souscrivons à la déclaration qui sera faite par le Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour terminer, je note que le Panama est un pays modèle dont les progrès réalisés dans les domaines institutionnels et économiques sont bien connus, ce qui justifie d'autant plus l'appui apporté à cette initiative importante.

M. Marreno (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Pendant 83 années, le canal de Panama a été un lien déterminant dans le commerce mondial et il restera au XXIe siècle une artère commerciale vitale. Le peuple des États-Unis est à juste titre fier de sa construction et de son exploitation ininterrompue, qui à cet égard, est un exemple sans égal.

Le 31 décembre 1999, conformément au Traité du canal de Panama, la gestion du canal passera du Gouvernement des États-Unis au Gouvernement du Panama. Les États-Unis entendent céder au Panama un canal d'envergure mondiale qui sera aussi profitable à la navigation mondiale au XXIe siècle qu'il l'a été au XXe siècle.

Nous entendons également coopérer étroitement avec le Gouvernement du Panama pour mener à bien une transi-

tion dont nos deux pays peuvent être fiers. L'exploitation du canal, bien que relevant toujours de l'autorité américaine, est dirigée par un conseil d'administration binational, et plusieurs ressortissants du Panama ont occupé les fonctions de directeur de haut niveau au cours des six dernières années. Plus de 90 % de tous les employés du canal sont des Panaméens.

Le Congrès universel sur la question du canal de Panama, qui doit se tenir au Panama en septembre 1997, donnera aux affréteurs, aux armateurs, aux autorités portuaires, aux organisations maritimes et à tous ceux dans le monde entier qui ont intérêt à ce que le canal soit maintenu en état, la possibilité d'examiner de près et en détail le processus de transition. Ce sera aussi l'occasion de discuter et de commenter le processus de transition, les opérations du canal et son rôle au XXIe siècle.

Les États-Unis sont heureux de s'associer aux auteurs de ce projet de résolution destiné à appuyer le Congrès universel du Gouvernement de Panama, et nous invitons les membres de l'Assemblée à l'adopter.

M. Izquierdo (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Le canal de Panama est une voie de communication indispensable, notamment pour les pays riverains de la côte Sud-Ouest de l'océan Pacifique, dont le commerce international est destiné en grande partie au bassin atlantique. Mon pays accorde donc une priorité toute particulière à cette question, car l'utilisation du canal de Panama est un élément fondamental du développement économique de l'Équateur. Elle représente le moyen le plus efficace pour le transport de nos produits sans lequel une grande partie de nos exportations devrait emprunter d'autres voies, plus longues et plus coûteuses.

Dans ce contexte, l'Équateur appuie tout accord concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal ainsi que les projets du Gouvernement panaméen et les activités menées dans le cadre du système des Nations Unies et par le biais des organisations gouvernementales et non gouvernementales en faveur de la tenue en septembre 1997 du Congrès universel sur la question du canal de Panama pour examiner le rôle que doit jouer le canal au XXIe siècle.

Nous estimons que la tenue du Congrès est la démarche appropriée pour aborder l'étape finale de l'application des dispositions des Traités Torrijos-Carter, lorsque le canal passera sous le contrôle souverain de la République de Panama. Ce sera également une précieuse occasion d'évaluer à l'intention de la communauté internationale l'efficacité de son fonctionnement et le rôle important que cette voie interocéanique joue dans la promotion du commerce et du transport international.

Il importe donc de noter que par le biais du Congrès la coopération internationale sera favorisée afin d'aboutir à une utilisation équilibrée et durable des ressources des océans Pacifique et Atlantique ainsi qu'au développement du bassin hydrographique et des zones côtières. En outre, le Congrès contribuera à l'expansion du commerce international comme moyen permettant d'assurer aux pays en développement une croissance économique durable.

L'Équateur, en appuyant la convocation du Congrès universel sur le canal de Panama, voudrait souligner à nouveau l'importance que revêt le canal pour les pays du Pacifique Sud, dont l'Équateur est le principal usager en termes de volume de ses exportations. Enfin, mon pays appuie fermement la mise en place indispensable et opportune d'un système le plus ample possible de consultations avec les organismes d'État et les usagers privés du canal de Panama pour traiter des questions relatives au fonctionnement et au coût, comme le propose le Gouvernement de la République de Panama.

M. Lelong (Haïti) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont Haïti assure la présidence pendant ce mois d'octobre, sur le point 28 de l'ordre du jour : «Congrès universel sur la question du canal de Panama».

La signature des Traités Torrijos-Carter le 7 septembre 1977, établissant le transfert du contrôle total du canal à la République du Panama le 31 décembre 1999, marquait l'aboutissement d'une longue et parfois douloureuse période de négociations, dont les deux partenaires principaux ont à se féliciter. Heureuse solution à une question située au coeur même de la nation panaméenne.

Pour commémorer le vingtième anniversaire de la signature de ces Traités et afin de mieux se préparer à assumer ses nouvelles responsabilités, le Gouvernement du Panama a pris l'initiative d'organiser le «Congrès universel du canal de Panama», qui se tiendra dans la ville de Panama en septembre 1997. Ce Congrès qui se situe dans la même ligne que celui organisé à Paris en 1879 par la Société géographique de Paris, sous la présidence de Ferdinand de Lesseps, devra permettre aux participants d'examiner conjointement le rôle que doit jouer au XXIe siècle cette voie de navigation.

Il prétend non seulement ratifier la neutralité permanente du canal, mais aussi offrir à tous les pays du monde l'occasion de connaître directement l'exploitation de cette voie de communication, les préparatifs en vue du transfert harmonieux des responsabilités — transition imperceptible bien avancée, puisque déjà 90 % des employés à tous les niveaux, y compris l'Administrateur général, sont aujourd'hui de nationalité panaméenne —, mais encore les projets pour garantir son insertion performante et continue dans le système commercial mondial, qui accuse en cette fin de siècle un rythme de croissance explosif, et aussi les projets ambitieux pour ouvrir au commerce et à l'investissement international toute la zone adjacente de près de 150 000 hectares, qui se convertiront ainsi en moteur de la transformation économique du Panama.

L'appui à ce Congrès est une manifestation non seulement de solidarité avec le Panama, mais aussi un nouveau maillon de cette coopération internationale au bénéfice réciproque. Les États membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes expriment leur appui au projet de résolution et demandent son adoption par consensus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/51/L.4.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.4?

Le projet de résolution A/51/L.4 est adopté (résolution 51/5).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 28 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 160 de l'ordre du jour

Octroi à l'Autorité internationale des fonds marins du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Projet de résolution (A/51/L.2)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Jamaïque afin qu'elle présente le projet de résolution A/51/L.2.

Mme Durrant (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur, au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Octroi à l'Autorité internationale des fonds marins du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale», de présenter pour examen à l'Assemblée générale le projet de résolution figurant dans le document A/51/L.2. Le projet de résolution dont 75 pays se sont portés coauteurs reflète la décision adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Autorité internationale des fonds marins le 26 août 1996.

L'on se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa décision 49/426 du 9 décembre 1994, avait décidé que l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait se limiter aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités traitent de questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée.

L'Autorité internationale des fonds marins est une organisation intergouvernementale autonome créée au titre de l'article 156 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et, par conséquent, l'octroi du statut d'observateur à l'Autorité serait conforme à la décision prise par l'Assemblée générale.

L'Autorité internationale des fonds marins a été chargée d'une mission cruciale pour chacun d'entre nous. L'Autorité a un caractère juridique. Le siège de l'Autorité est en Jamaïque. En vertu de l'article 157 de la Convention et du paragraphe 1 de la section I de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Autorité est l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États Parties, conformément au régime régissant la Zone internationale des fonds marins instaurée dans la partie XI de la Convention et de l'Accord d'application, organisent et contrôlent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins de l'administration des ressources de celle-ci. L'Autorité détient les pouvoirs et fonctions qui lui sont expressément conférés par la Convention.

L'Autorité a trois organes principaux : une Assemblée, un Conseil et un Secrétariat. L'Autorité est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres. Tous les États Parties sont ipso facto membres de l'Autorité. La Convention et l'Accord d'application sont tout deux des instruments universels.

Après l'adoption le 28 juillet 1994 de l'Accord d'application et de l'entrée en vigueur, le 16 novembre 1994, de la Convention, la première session de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue au siège de l'Autorité, en Jamaïque, du 16 au 18 novembre 1994. Conformément

à ses dispositions, l'Accord d'application est entré en vigueur le 28 juillet 1996.

La Convention sur le droit de la mer est l'un des instruments internationaux qui a rallié le plus d'adhésions, 106 États en étant Partie. Le cadre institutionnel de l'Autorité internationale des fonds marins est maintenant en place, depuis l'élection en mars d'un Secrétaire général et en août 1996 d'un Conseil et d'un Président.

Tous les États parties à cette Convention, et tous ceux qui jouissent du statut de membres provisoires, conformément à l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention, sont persuadés que ses travaux ont une importance capitale et qu'une approche cohérente des questions relatives au droit de la mer et aux affaires des océans est nécessaire. C'est dans ce contexte, et compte tenu de l'intérêt que porte en permanence l'Assemblée générale à ce sujet, que nous sollicitons l'octroi à l'Autorité internationale des fonds marins au statut d'observateur à l'ONU afin qu'elle puisse participer aux délibérations de l'Assemblée générale.

Je suis convaincu que l'octroi à l'Autorité de ce statut, qui lui permettra de participer aux délibérations pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, revêt une importance qui n'échappe à personne. La présence de l'Autorité à l'Assemblée générale ne peut qu'enrichir le dialogue et la compréhension des questions relatives au droit de la mer et aux affaires maritimes dont l'Assemblée est saisie.

Au nom de ses auteurs, je demande à l'Assemblée générale d'adopter par consensus le projet de résolution qui figure dans le document A/51/L.2, intitulé «Octroi à l'Autorité des fonds marins du Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale».

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.2.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/50/L.2 est adopté (résolution 51/6).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, je donne la parole au Secrétaire général de l'Autorité des fonds marins, M. Satya Nandan.

M. Nandan (Autorité internationale des fonds marins) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des membres de l'Autorité des fonds marins et en ma qualité de Secrétaire général de l'Autorité, je souhaite remercier l'Assemblée générale d'avoir invité l'Autorité à participer à ses délibérations en qualité d'observateur.

Je voudrais également remercier les États qui ont proposé l'inscription à l'ordre du jour du point 160 intitulé «Octroi à l'Autorité des fonds marins du statut d'observateur» ainsi que les États qui se sont portés coauteurs du projet de résolution qui figure dans le document A/51/L.2, que l'Assemblée vient d'adopter.

L'Assemblée générale examine depuis de nombreuses années les faits nouveaux relatifs au droit de la mer. Depuis l'entrée en vigueur en novembre 1994 de la Convention, elle a réaffirmé l'importance que revêt l'examen annuel de l'ensemble des faits relatifs à la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ainsi que tous les autres faits nouveaux relatifs au droit de la mer et aux affaires maritimes. Le droit de la mer, conformément aux dispositions de la Convention, comporte de nombreux aspects et compétences favorables à la mise en oeuvre des différents éléments qui sont répartis entre plusieurs organisations et organes internationaux, y compris les trois nouvelles institutions autonomes créées en vertu de la Convention : l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des limites du plateau continental et le Tribunal international du droit de la mer. Bien que ces institutions, organisations et organes aient des mandats particuliers, aucun ne peut agir indépendamment des autres ou des délibérations qui ont lieu à l'Assemblée générale sur les faits nouveaux intervenus au plan mondial eu égard au droit de la mer. En fait, la Convention sur le droit de la mer est fondée sur le principe selon lequel :

> «les problèmes des espaces marins sont étroitement liés entre eux et doivent être envisagés dans leur ensemble» (*Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, troisième alinéa du préambule*)

De même, l'Assemblée générale manquerait à ses devoirs si ses délibérations sur l'évolution du droit de la mer ou l'examen de l'application de la Convention avaient

lieu sans la contribution ou la participation des différents organes internationaux compétents.

Ce serait certainement vrai pour l'Autorité internationale des fonds marins, dont la seule responsabilité est d'organiser et de contrôler les activités menées dans les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, à savoir la Zone, conformément à la Convention et à l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention du 28 juillet 1994.

La Zone se compose de 50 % de la surface de la planète et constitue la plus grande partie du patrimoine commun de l'humanité. Il incombe en particulier à l'Autorité d'administrer les ressources des fonds marins et de faire en sorte que la mise en valeur des ressources s'effectue dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Elle a, entre autres, la responsabilité de veiller à ce que les activités menées dans les fonds marins le soient conformément aux aspects environnementaux et d'encourager la mise au point de technique marine et la recherche scientifique marine dans la Zone internationale.

L'Autorité internationale des fonds marins s'intéresse donc tout particulièrement aux délibérations qui ont lieu à l'Assemblée générale au sujet de questions touchant à l'environnement marin, aux techniques marines, à la recherche scientifique marine, aux questions concernant les ressources naturelles et les questions juridiques et politiques dans la mesure où ces questions ont des répercussions sur la Zone internationale. C'est compte tenu de ces éléments que les membres de l'Autorité ont estimé qu'il serait mutuellement avantageux d'octroyer à l'Autorité le statut d'observateur à l'Organisation des Nations Unies.

Une fois encore, au nom de l'Autorité internationale des fonds marins, je me félicite de l'octroi à l'Autorité du statut d'observateur et espère qu'une coopération très fructueuse s'instaurera entre les deux institutions.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 160 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures.